



## Conseil de déontologie - Réunion du 19 juin 2013

### Avis plainte 13 – 10

### CDJ c. D. Haine / *La Dernière Heure*

### **Enjeu : promotion de la prostitution, atteinte à la dignité humaine, responsabilité sociale du journaliste**

#### **Origine et chronologie :**

Le 6 février 2013, une « demande d'avis » arrive au CDJ à propos de la publication dans *La Dernière Heure* d'un article signé par le journaliste Didier Haine et titré : « *Je vends ma virginité pour minimum 100.000 euros* ». Le 20 février, le Conseil estime qu'il y a lieu d'appliquer l'art. 12 du règlement de procédure et de requalifier en plainte une demande d'avis visant une production journalistique spécifique. Le demandeur déclare cependant ne pas souhaiter cette requalification.

Le 13 mars, le CDJ décide de se saisir d'initiative du dossier mais pas pour l'article dans son intégralité. Seul est visé l'encadré *Pour en savoir plus* figurant au milieu de la p. 14 qui pourrait être considéré comme de l'incitation à la débauche ou à la prostitution ou une atteinte à la dignité humaine. La décision du Conseil se base notamment sur sa jurisprudence dans un cas proche (dossier 11-20 *La Dernière Heure*).

Une commission d'instruction constituée au sein du Conseil a auditionné le 13 mai 2013 MM. Denis Pierrard et Ralph Van Krinkelveldt, respectivement directeur général et rédacteur en chef de *La Dernière Heure*. Le journaliste Didier Haine n'a pas souhaité s'exprimer devant la commission.

#### **Les faits :**

Le 23 janvier 2013, *La Dernière Heure* publie un article en pp. 14 et 15 annoncé en page Une par le titre général : « *Je vends ma virginité pour minimum 100.000 euros* » (les guillemets sont d'origine). L'élément principal est l'interview de Cindy, une jeune Bruxelloise auteure de l'offre en question, qui en explique les motivations. Quelques questions sont aussi posées à sa maman. L'article est signé par le journaliste Didier Haine et est illustré de photos suggestives.

Un encadre intitulé *Pour en savoir plus*, non signé, figure au milieu de la p. 14. Son contenu est l'adresse du blog et l'adresse électronique permettant de faire une offre à la jeune femme.

L'article suscite des réactions dans d'autres médias. Le 24 janvier, *La Dernière Heure* publie en p. 12 un nouvel article de Didier Haine sous le titre « *C'est une revanche sur les hommes* » (les guillemets sont d'origine). Cindy y explique avoir reçu une dizaine d'offres suite à l'article de la veille et répond aux critiques. L'article est accompagné d'un commentaire rédigé par la journaliste Charlotte Van Bever sous le titre *15 minutes de gloire*.

#### **Demande de récusation : N.**

M. Bruno Godaert s'est déporté.

#### **Les arguments de média (résumé) :**

La décision d'aborder le sujet et sa mise en œuvre ont été rapides parce qu'en cas de refus, la jeune femme aurait proposé le sujet à un autre quotidien. La rédaction a vérifié si l'information était sérieuse avant de la diffuser. Le but n'était pas publicitaire mais d'informer sur un fait réel. Un élément important dans la décision était l'accord de la maman de Cindy d'être aussi interviewée, ce qui cautionnait le sérieux de l'attitude de sa fille. Tout ce qui figure dans l'interview a été validé et est assumé par la rédaction. Nous avons décrit ceci comme un fait de société à sa manière.

L'encadré *Pour en savoir plus* correspond à un format régulièrement utilisé dans *La Dernière Heure* pour des encadrés de type *service*. Il visait notamment à crédibiliser le sujet par ce renvoi qui indiquait que tout cela était bien vrai. Les données présentées dans l'encadré seraient sans doute passées plus inaperçues si elles avaient été insérées dans le corps de l'article. Mais ces données se trouvent sur l'internet ; on ne peut donc reprocher au journal d'avoir incité à quoi que ce soit.

La prise de distance dont on reproche l'absence a été réalisée le lendemain dans un commentaire de Charlotte Van Bever, suite aux nombreuses réactions reçues.

**Tentative de médiation : N.**

**L'avis du CDJ :**

Le CDJ ne porte aucun jugement moral sur la démarche de Cindy, la jeune femme présentée dans l'article. Il se limite aux enjeux de déontologie journalistique. L'évocation de ce sujet dans *La Dernière Heure* n'est pas mise en cause ; les reproches portent sur la manière dont cela a été fait et plus particulièrement sur l'encadré publié le 23 janvier sous le titre *Pour en savoir plus*, au milieu de la p. 14.

Le principe d'un encadré renvoyant à un site n'est pas contesté. Mais dans ce cas-ci, la seule information donnée est le moyen d'entrer facilement en contact avec la jeune femme qui vend sa virginité aux enchères. Comme l'ensemble de l'article, l'encadré manque de toute distance critique et de toute mise en perspective. Ces manquements sont quelque peu relativisés par le commentaire *15 minutes de gloire* publié le 24 janvier suite aux réactions que l'article de la veille avait suscitées dans l'opinion publique et dans les milieux journalistiques. Mais ce commentaire est à son tour accompagné d'un article qui démarre sur les propositions que la personne a reçues après l'article de la veille. Un tribunal pénal pourrait voir dans cet ensemble du proxénétisme ou de l'incitation à la débauche. Il en est d'autant plus ainsi que le site web auquel renvoie l'article incriminé est un site pornographique sur lequel l'annonce de Cindy figure toujours cinq mois plus tard. Tout cela porte à croire que la démarche faite par la jeune femme vers *La Dernière Heure* pour susciter l'interview était en fait un « coup » promotionnel pour ce site.

La déontologie journalistique est concernée ici par l'atteinte à la dignité humaine, l'encouragement à la prostitution, la confusion entre journalisme et publicité pour un site pornographique sans distance critique, alors que cet espace aurait dû servir à « recadrer » l'interview qui manquait de tout recul journalistique. La manière dont l'encadré est présenté témoigne d'un manque de responsabilité sociale de la part du journaliste et du média, ce qui constitue un manquement à la déontologie.

**La décision** : l'encadré *Pour en savoir plus* contrevient à la déontologie journalistique.

**Opinions minoritaires : N.**

**Demande de publication :**

**Le CDJ demande à *La Dernière Heure* de publier intégralement et dans toutes ses éditions le texte suivant dans les trois jours suivant sa communication au journal :**

***La Dernière Heure* n'a pas respecté la déontologie**

Le Conseil de déontologie journalistique a jugé ce 19 juin que *La Dernière Heure* a commis une faute déontologique en publiant le 23 janvier 2013 en p. 14 un encadré consistant en réalité à promouvoir la prostitution. Le journal signalait ce jour-là qu'une jeune Bruxelloise vendait sa virginité aux enchères.

Le CDJ ne porte aucun jugement moral sur la démarche de cette jeune femme. Il ne reproche pas à *La Dernière Heure* d'avoir abordé ce sujet mais bien la manière dont cela a été fait, particulièrement dans l'encadré *Pour en savoir plus*. La seule information qui y est donnée est le moyen d'entrer facilement en contact avec la jeune femme via un blog hébergé sur un site qui se révèle pornographique. Comme l'ensemble de l'article, l'encadré manque de toute distance critique, encourage la prostitution et porte atteinte à la dignité humaine. Pour le CDJ, la manière dont l'encadré est présenté témoigne d'un manque de responsabilité sociale de la part du journaliste et du média, ce qui constitue un manquement à la déontologie journalistique.

### **La composition du CDJ lors de l'approbation de l'avis :**

#### **Journalistes**

Marc Chamut  
Dominique Demoulin  
François Descy  
Martine Vandemeulebroucke

#### **Editeurs**

Margaret Boribon  
Marc de Haan  
Alain Lambrechts  
Daniel van Wylick

#### **Rédacteurs en chef**

John Baete

#### **Société Civile**

Nicole Cauchie  
Jean-Marie Quairiat  
Marc Swaels  
Jean-Jacques Jespers

#### **Ont également participé à la discussion :**

Jérémie Detober, Gabrielle Lefèvre, Jean-François Dumont, Catherine Anciaux, Jacques Englebert, Daniel Fesler.

André Linard  
Secrétaire général

Marc Chamut  
Président